



**COMMUNE DE SAINT-SULPICE**  
**MUNICIPALITÉ**

---

**PRÉAVIS N° 06/18**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

---

**DEMANDE D'AJUSTEMENTS AU BUDGET 2018**

Saint-Sulpice, le 7 mai 2018

**DEMANDE D'AJUSTEMENTS AU BUDGET 2018**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. PRÉAMBULE**

Lors de la préparation du budget 2018 dans le troisième trimestre 2017, la situation de la Municipalité était encore peu claire : une élection complémentaire était en cours, élection qui allait déboucher sur une nouvelle répartition des dicastères.

Dans deux domaines spécifiques (développement économique et développement durable), la Municipalité a fait preuve de prudence en élaborant ce budget : un montant global de CHF 10'000.- a été planifié pour chaque domaine sur un compte unique en attente des choix d'utilisation de ce budget par le nouveau responsable du dicastère. Cette manière d'opérer a été approuvée par votre Conseil lors de l'approbation du budget 2018.

Après quelques mois d'étude et de mise en place, la Municipalité est maintenant en mesure de définir plus précisément quel sera l'utilisation de ces fonds pour l'année 2018. Dans un souci de transparence et d'ouverture, elle soumet donc à votre Conseil cette demande d'ajustement qui vise :

1. à ouvrir de nouveaux comptes dans les services 1140 - Développement durable et 1410 - Promotion économique,
2. à ventiler les montants initialement prévus dans le budget sur ces nouveaux comptes.

La présente demande d'ajustement n'implique aucune modification du total budgétaire, ni dans un sens, ni dans l'autre. Il ne s'agit que d'une répartition de montants déjà accordés.

**2. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pour le service 1140 - Développement durable, la nouvelle répartition proposée est la suivante :

Compte	Libellé	Montants initiaux	Montants révisés
3001.001	Traitement du personnel	0.-	2'500.-
3030.000	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF	0.-	250.-
3170.003	Frais manifestations diverses	0.-	2'250.-
3667.000	Aides et encourag. développement durable	10'000.-	5'000.-
		<b>CHF 10'000.-</b>	<b>CHF 10'000.-</b>

---

Les principaux objectifs dans ce domaine pour 2018 sont les suivants :

1. définir, avec l'aide d'un groupe de travail, les priorités de développement pour ces prochaines années,
2. développer des tests de promotion du développement durable,
3. organiser différentes manifestations présentant le travail de développement durable déjà réalisé ou en cours de réalisation dans la commune,
4. Travailler à l'acquisition du label "Commune en santé".

Pour ce faire, la Municipalité va s'appuyer quelques mois sur une stagiaire qui a pour objectif de dresser un rapport sur les mesures à mettre en place (incluant un descriptif des mesures, le planning, les ressources et le budget nécessaires à leur développement) pour obtenir ce label.

### 3. PROMOTION ÉCONOMIQUE

Pour le service 1410 - Promotion économique, la nouvelle répartition proposée est la suivante :

Compte	Libellé	Montants initiaux	Montants révisés
3001.001	Traitement du personnel	0.-	5'000.-
3030.000	Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF	0.-	500.-
3170.001	Frais manifestations diverses	10'000.-	4'500.-
		<b>CHF 10'000.-</b>	<b>CHF 10'000.-</b>

Les principaux objectifs dans ce domaine pour 2018 sont les suivants :

1. définir, avec l'aide d'un groupe de travail et dans le cadre de structures préexistantes, les pistes de développement pour ces prochaines années,
2. travailler à une étude axée sur l'attractivité du cadre de vie de la commune pour les revenus moyens supérieurs, y compris étude de marché et analyse,
3. développer une structure informatique adéquate pour gérer le tissu économique de la commune

Dans ce domaine également, la Municipalité va s'appuyer quelques mois sur une stagiaire qui a pour objectif de dresser un rapport détaillant la stratégie à mettre en place pour ces prochaines années.

#### 4. CONCLUSION

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

##### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- vu le préavis municipal n°06/18
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


##### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à ouvrir les nouveaux postes de budget décrits aux chapitres 3 et 4 du présent préavis,
2. d'ajuster le budget 2018 avec les montants correspondants sans modification du total général.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
A. Clerc

Le Secrétaire e.r. :

  
N. Ray



Déléguée municipale : Mme Cécile Theumann